



Convention sur la diversité biologique

Distr. : limitée
1^{er} novembre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Onzième réunion

Cali (Colombie), 21 octobre–1^{er} novembre 2024

Point 16 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

Projet de rapport de la réunion

I. Introduction

A. Contexte

1. À l'invitation du Gouvernement colombien, la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques s'est tenue à Cali (Colombie) du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024, parallèlement à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
2. La réunion a été précédée d'une cérémonie d'ouverture le 20 octobre, comprenant une présentation culturelle et des déclarations du Président colombien, Gustavo Petro Urrego, du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, du Ministre de l'écologie et de l'environnement de la Chine et Président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, Runqiu Huang, de la Ministre colombienne de l'environnement et du développement durable, Maria Susana Muhamad González, de la Gouverneure du département de Valle del Cauca, Dilian Francisca Toro Torres, et du Maire de Cali, Álvaro Alejandro Eder Garcés.

B. Participation

3. [à compléter]

II. Travaux

Point 1

Ouverture de la réunion

4. La première séance plénière s'est tenue conjointement avec celles de la Conférence des Parties à la Convention et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, le 21 octobre.

5. Le Président des trois organes a déclaré les réunions ouvertes à 9h30 et a prononcé son allocution d'ouverture.
6. Des déclarations d'ouverture ont été faites par la Secrétaire exécutive de la Convention, Astrid Schomaker, et par la Présidente entrante.¹

Point 2

Questions d'organisation

7. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a examiné le point 2 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Elle était saisie de l'ordre du jour provisoire², de l'ordre du jour provisoire annoté³ et d'une proposition d'organisation des travaux⁴. Un document d'information sur les procédures d'élection aux postes de vice-présidents de la Conférence des Parties à la Convention et de présidents des organes subsidiaires intergouvernementaux a également été publié dans le cadre de l'examen du point 2⁵.

Élection du Président

8. Conformément à l'article 29, paragraphe 3, du Protocole de Cartagena, le Bureau de la Conférence des Parties remplit également les fonctions de Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole. De ce fait, la Ministre de l'environnement et du développement durable de Colombie, María Susana Muhamad González, qui avait été élue Présidente de la seizième réunion de la Conférence des Parties, a également exercé les fonctions de Présidente de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena.

Élection du Bureau

9. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties à la Convention, qui s'applique mutatis mutandis aux réunions des Parties au Protocole, dix membres du Bureau ont été élus pour un mandat commençant à la clôture de la quinzième réunion et se terminant à la clôture de la seizième réunion. Tous les pays représentés étant Parties au Protocole de Cartagena, le Bureau de la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole était composé, outre la Présidente, des membres suivants :

Khangeziwe Mabuza (Eswatini)⁶
 Abderahmane Zino Izourar (Algérie)
 Krishneel Nand (Fidji)
 Somaly Chan (Cambodge)
 Teona Karchava (Géorgie)
 Angela Lozan (République de Moldova)
 Gillian Guthrie (Jamaïque)
 Maria Teresa Becerra Ramírez (Colombie)
 Eric Schauls (Luxembourg)
 Norbert Bärlocher (Suisse)

¹ Voir CBD/COP/16/xx, par. 5–10, pour un résumé des remarques et déclarations d'ouverture.

² CBD/CP/MOP/11/1.

³ CBD/CP/MOP/11/1/Add.1.

⁴ CBD/CP/MOP/11/1/Add.2.

⁵ CBD/CP/MOP/5/INF/4.

⁶ En remplacement de Hlobisile Sikhosana (Eswatini), élue par la Conférence des Parties à la Convention à la reprise de la deuxième partie de la quinzième réunion.

10. À sa première séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a décidé que Mme Chan serait la Rapporteuse de la réunion, comme proposé par le Bureau.

11. À sa quatrième séance plénière, le 31 octobre, conformément au paragraphe 3 de l'article 29 du Protocole, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a élu Gerardo Evia (Uruguay) pour siéger en tant que membre du Bureau du Protocole de Cartagena, remplaçant ainsi Corina Sarli (Argentine), l'Argentine n'étant pas Partie au Protocole.

Adoption de l'ordre du jour

12. À sa première séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en consultation avec le Bureau :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena.
4. Rapports des organes subsidiaires.
5. Rapport du Comité chargé du respect des obligations.
6. Administration du Protocole et budget des fonds d'affectation spéciale.
7. Questions relatives au mécanisme de financement et aux ressources financières.
8. Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
9. Coopération avec des organisations internationales, des organismes créés en vertu d'autres conventions, et des initiatives.
10. Examen de l'efficacité des processus relevant de la Convention et de ses Protocoles.
11. Évaluation des risques et gestion des risques.
12. Détection et identification des organismes vivants modifiés.
13. Considérations socio-économiques.
14. Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation.
15. Questions diverses.
16. Adoption du rapport.
17. Clôture de la réunion.

Organisation des travaux

13. À sa première séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a décidé d'organiser ses travaux comme indiqué à l'annexe III de la proposition d'organisation des travaux. Elle a donc décidé de créer deux groupes de travail : le Groupe de travail I, présidé par Charlotta Sörqvist (Suède), et le Groupe de travail II, présidé par Hesiquio Benítez Díaz (Mexique).

Première séance de bilan

14. La deuxième séance plénière de la réunion, le 25 octobre, a servi en partie de séance de bilan, tenue conjointement avec la Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Au cours de cette séance

de bilan, les présidents du Groupe de travail I, du Groupe de travail II et du groupe de contact sur les questions budgétaires ont présenté des rapports sur les progrès réalisés à ce jour.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Fidji (au nom des États insulaires du Pacifique Parties au Protocole représentés à la réunion) et République démocratique populaire lao.

16. Une déclaration a également été faite par un représentant de la non-Partie suivante : Fédération de Russie (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Éthiopie, de l'Inde et de l'Iran).

Deuxième séance de bilan

17. La troisième séance plénière de la réunion a servi en partie de deuxième séance de bilan, tenue conjointement avec la Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Au cours de cette séance de bilan, les représentants ont entendu un rapport de la Présidente sur les résultats du débat de haut niveau, ainsi que des rapports sur les progrès réalisés à cette date, présentés par les présidents du Groupe de travail I, du Groupe de travail II et du groupe de contact sur les questions budgétaires.

18. Une déclaration a été faite par un représentant de l'État plurinational de Bolivie [au nom d'Antigua-et-Barbuda, du Brésil, de Cuba, de l'Équateur, des Fidji, du Guatemala, d'Haïti, des Îles Cook, des Îles Marshall, des îles Salomon, de l'Inde, de l'Indonésie, de Kiribati, de Malaisie, de la Micronésie (États fédérés de), de Nauru, des Palaos, des Philippines, de la République dominicaine, des Tonga, de Vanuatu, du Venezuela (République bolivarienne du) et des États africains].

Travaux des groupes de travail de session

19. [à compléter]

Point 3

Rapport sur les pouvoirs des représentants à la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena

20. À sa première séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a noté que, conformément au règlement intérieur applicable aux réunions des Parties, le Bureau avait examiné la liste des observateurs admis à la réunion⁷ et qu'il examinerait les pouvoirs des représentants et en rendrait compte à une session ultérieure. La Conférence a également noté que le Bureau avait désigné Mme Mabuza comme représentante pour l'examen des pouvoirs.

21. En conséquence, lors de la deuxième séance plénière, Mme Mabuza a rapporté que 151 Parties au Protocole étaient inscrites comme participant à la réunion. Les représentants de 108 Parties inscrites avaient soumis des pouvoirs en conformité complète avec l'article 18 du règlement intérieur, tandis que les représentants d'une Partie inscrite avaient soumis des pouvoirs qui n'étaient pas entièrement conformes. Les représentants de 42 Parties inscrites n'avaient pas encore soumis leurs pouvoirs.

22. À la troisième séance plénière, Mme Mabuza a rapporté que 155 Parties au Protocole étaient inscrites comme participant à la réunion. Les représentants de 115 Parties inscrites avaient soumis des pouvoirs en conformité complète avec l'article 18 du règlement intérieur, tandis que les représentants d'une Partie inscrite avaient soumis des pouvoirs qui n'étaient pas entièrement conformes. Les représentants de 39 Parties inscrites n'avaient pas encore soumis leurs pouvoirs.

23. À la quatrième séance plénière, la Présidente a rapporté que le rapport sur les pouvoirs avait été publié en tant que document d'information CBD/CP/MOP/11/INF/6. De plus, les représentants

⁷ CBD/CP/MOP/11/INF/5.

du Tadjikistan avaient soumis des pouvoirs entièrement conformes, portant le nombre de Parties qui avaient soumis des pouvoirs en conformité complète avec l'article 18 du règlement intérieur à 116 pour la onzième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

24. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a pris note du rapport sur les pouvoirs et l'a approuvé.

Point 4

Rapports des organes subsidiaires

25. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Elle était saisie du rapport de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur sa vingt-sixième réunion⁸ et des rapports de l'Organe subsidiaire chargé de l'application sur ses quatrième et cinquième réunions⁹.

26. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a entendu les rapports oraux de la Présidente de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

27. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : République démocratique du Congo et Égypte (en sa qualité de Rapporteur de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application).

28. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a pris note des informations fournies et a décidé d'examiner les recommandations des organes subsidiaires au sein des groupes de travail, au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

Point 5

Rapport du Comité chargé du respect des obligations

29. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Elle était saisie d'un projet de décision (CBD/CP/MOP/2, point 5) et du rapport du Comité chargé du respect des obligations sur les travaux de ses dix-huitième et dix-neuvième réunions¹⁰.

30. Le Président du Comité chargé du respect des obligations a présenté le rapport du Comité.

31. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Brésil, Colombie, Égypte, Union européenne et ses États membres, Nouvelle-Zélande et Norvège.

32. Conformément à l'organisation des travaux, les questions de fond découlant du rapport ont été renvoyées au Groupe de travail II pour examen.

33. Conformément à la notification n° 2024-092, publiée par le Secrétariat le 12 septembre 2022, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a prolongé de deux ans le mandat des cinq membres du Comité énumérés au tableau A de l'annexe à la notification. Elle a également décidé que dix nouveaux membres, deux par région, seraient élus plus tard au cours de la réunion pour remplacer les dix membres figurant au tableau B de l'annexe à la notification, dont les mandats prendront fin le 31 décembre 2024.

⁸ CBD/SBSTTA/26/9.

⁹ CBD/SBI/4/17 et CBD/SBI/5/4, respectivement.

¹⁰ CBD/CP/MOP/11/3.

34. À la quatrième séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a élu les nouveaux membres du Comité chargé du respect des obligations, composé comme suit :

Rigobert Ntep (Cameroun)
 Dorington O. Ogoyi (Kenya)
 Yousef Saleh al-Hafedh (Arabie saoudite)
 Yan Liu (Chine)
 Hana Jiráková (Tchéquie)
 Klodiana Marika (Albanie)
 Alejandra Ferenzi (Uruguay)
 Daniel Lewis (Grenade)
 Andreas Heissenberger (Autriche)
 Casper Linnestad (Norvège)

35. [à compléter]

Point 6

Administration du Protocole et budget des fonds d'affectation spéciale

36. La Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Elle était saisie d'un projet de décision (voir CBD/COP/16/4/Add.1, point 7) et de notes du Secrétariat sur : l'administration de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2023-2024¹¹, le projet de budget des programmes de travail de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025-2026¹², les exigences relatives au fonds d'affectation spéciale concernant les contributions volontaires supplémentaires à l'appui d'activités approuvées¹³ et l'examen fonctionnel du Secrétariat¹⁴.

37. La Secrétaire exécutive a rendu compte des activités du Secrétariat et a présenté le projet de budget des programmes de travail de la Convention et de ses Protocoles pour l'exercice biennal 2025-2026.

38. La Conférence des Parties à la Convention, siégeant également en tant que Réunion des Parties à ses Protocoles, a créé un groupe de contact sur le budget, présidé par Charles Gbedemah (Ghana), chargé d'examiner en détail le projet de budget pour l'exercice biennal 2025-2026.

39. En outre, la Conférence des Parties à la Convention, qui siège également en tant que Réunion des Parties à ses Protocoles, a mis en place un groupe des amis de la présidence, encadré par M. Gbedemah, afin de traiter les questions examinées par l'Organe subsidiaire chargé de l'application concernant le processus de nomination des futurs Secrétaires exécutifs ou futures Secrétaires exécutives.

40. [à compléter]

¹¹ CBD/CP/MOP/11/4.

¹² CBD/CP/MOP/11/5.

¹³ CBD/CP/MOP/11/5/Add.1.

¹⁴ CBD/CP/MOP/11/5/Add.2.

Point 8**Fonctionnement et activités du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques**

41. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]
42. Lors de sa deuxième séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a examiné le projet de décision CBD/CP/MOP/11/L.2, présenté par le président du Groupe de travail II, et l'a adopté en tant que décision CP-11/xx

Point 13**Considérations socio-économiques**

1. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]
2. Lors de sa deuxième séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a examiné le projet de décision CBD/CP/MOP/11/L.3, présenté par le président du Groupe de travail II, et l'a adopté en tant que décision CP-11/xx

Point 14**Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation**

1. [à compléter à partir du rapport du Groupe de travail II]
2. Lors de sa deuxième séance plénière, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole a examiné le projet de décision CBD/CP/MOP/11/L.4, présenté par le président du Groupe de travail II, et l'a adopté en tant que décision CP-11/xx.

Point 15**Questions diverses**

3. [à compléter]

Point 16**Adoption du rapport**

4. [à compléter]

Point 17**Clôture de la réunion**

5. [à compléter]
-